Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1082-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026

Convocation du 4 février 2026
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 12 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, David ROUALEN, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET et Martial COLLET

POUVOIRS :
Christine ORAIN-GROVALET (donne pouvoir à Viviane BOULIN)
Pierre-Jean SALAUN (donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC)
Emmanuel LE NOA (donne pouvoir à Annie LABBE)
Pierre-Yves BRUNEL (donne pouvoir à Maryse LAURENT)
Pierre MONFLIER (donne pouvoir à Marie-Hélène PASCO)

ABSENT : Yann LE GUEDARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène PASCO

Membres en exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

FINANCES

N°2026-1082 AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR – FIN 2025

Mme BOULIN déclare que l'instruction n°92-132 M.O. du 23.10.1992 et l'arrêté du 26.10.2001 fixent à 500 € le seuil pour lequel les biens meubles sont comptabilisés en section d'investissement. Au-dessous de ce seuil, les biens meubles sont imputés en section de fonctionnement, sauf délibération expresse de l'assemblée délibérante, considérant que l'acquisition revêt un caractère de durabilité et correspond à un accroissement du patrimoine communal.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation de ces matériels en section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1082-DE

- **ADOPTE** l'affectation des biens matériels suivants à la section d'investissement :

SERVICE	QUANTITE	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	VALEUR ESTIMEE
CENTRE CULTUREL	1	Micro SM58 LCE	109,00
	2	Micros statiques AT2020	311,18
	1	Téléviseur	199,99
	2	Emetteurs HF main	589,56
	1	Distributeur splitter HDMI	273,60
	1	Micro electret	131,28
GARAGES	1	Extracteur de rotules	466,80
COMMUNICATION	3	Illuminations	230,47
	6	Illuminations	460,94
	1	Micro portatif	309,00
HYGIENE ET SECURITE	1	Boîtier mural défibrillateur	183,36
ENFANCE JEUNESSE	1	Banquette	487,48
	2	Tables ping-pong	768,00
	1	Table basse accueil périscolaire mercredi	319,02
ESPACES VERTS	2	Batteries	780,30
	3	Agnelles	390,00
	2	Batteries 40-B330x	780,30
SPORTS	1	Roll conteneur sécurité	389,08
	40	Poubelles	3 559,92
	1	Plan incliné	327,60
	1	Batterie Grin	499,00
	2	Panneaux score tennis	590,52
	5	Panneaux PEHD rink hockey	1 506,60
	2	Bancs en résine	684,00
	2	Vitrines d'affichage	373,46
PATRIMOINE ECOLES	1	Tricycle	465,00
	1	Tabouret à roulettes	173,00
	10	Chaises Hélia	1 050,00
	1	Tableau blanc	233,06
INFORMATIQUE	80	Tablettes samsung galaxy	24 712,02
	14	Packs 6 pinces enregistreuses	1 310,17
	90	Licences office	7 554,60
	2	Ecrans Led	164,16
	8	Ecrans Led	656,64
	1	Module fibre	420,00
	5	PC portables	2 238,00
	2	Wireless	1 047,41
	10	SFB compatibles Cisco	684,00
	2	PC fixes	820,80
	1	Casque Jabra	302,89
	8	PC fixes	3 823,20
	10	Ecrans Led	1 076,98
	4	Ecrans (complément)	16,80
	9	Ecrans	738,72
	11	PC portables	4 659,60
	12	PC portables	5 083,20

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1082-DE

	9	Adaptateurs USB	552,00
	23	Ecrans	3 693,60
	9	PC fixes	2 462,40
	6	PC fixes	1 313,28
	16	Ecrans	2 238,00
	5	PC portables	1 342,80
	3	PC portables	2 558,40
	13	Téléphones portables	1 342,80
	3	PC portables	2 558,40
	13	Téléphones portables	5 335,20
	13	PC fixes écoles maternelles	
RESTAURANTS SCOLAIRES	1	Chariot 3 plateaux	335,76
	1	Plaque induction	266,04
	10	Tables restaurant scolaire	3 750,04
	10	Chaises restaurant scolaire	948,80
SERVICES TECHNIQUES	10	Sondes Lora	1 560,00
	1	Ponceuse pneumatique	222,00
VOIRIE	1	Perforateur	371,65
PATRIMOINE	10	Chaises	499,68
	6	Sièges de travail	2 565,96
	1	Siège de travail (Médecine)	483,10
	1	Frigo	224,99
	1	Four micro-ondes CTM	169,99
		TOTAL GENERAL	**106 913,60**

A Ploufragan, le 13 février 2026

LE MAIRE
Rémy MOULIN

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Marie-Hélène PASCO